



14^{ème} REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE de LE BILLOT 09 JUIN 2019

14290 - ORBEC -

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif,
avec le concours du SPORT AUTO ORBECQUOIS, organisateur technique

Organisent le 09 JUIN 2019

sous le patronage de la Municipalité et la commune de Le BILLOT.

Une compétition automobile régionale dénommée : **14^{ème} Course de Côte régionale de LE BILLOT**

Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2019 – Coëff. 1 -**

Pour le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2019.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro **30** en date du **22/04/2019**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **322** en date du **22/04/2019**.

Organisateur technique

- Nom : Sport-Auto Orbecquois - Adresse : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportif	M. Marc Aubert	Licence n°13/11-4051
Commissaires Sportifs	M. Francis Helye	Licence n°13/05-1752
	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Directeur de Course	M. Jackie Françoise	Licence n°13/11-115323
Directeur de Course Adjoint	M. Roland Jamard	Licence n°13/11-30180
Commissaires Techniques responsable	M. en attente	Licence n°
	M. Didier Legros	Licence n°13/05-180481
	M. Patrick Guilleux	Licence n°13/14-55340
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Michèle Pierre	Licence n°13/03-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/18-179223
Chronométrateurs/Classements	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
	M. René Millet	Licence n°13/14-47927
Médecin	Dr. Denis Peters	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 04/06/2019 à 0 heures.

Publication de la liste des engagés le **06/06/2019** à 0 heures.

Vérifications administratives le **08/06/2019 de 15h00 à 18h00**, et le **09/06/2019 de 8h00 à 9h15**, salle des fêtes de Le Billot.

Vérifications techniques le **08/06/2019 de 15 h à 18h30**, site du Parc Naturel et place de la salle des fêtes de Le Billot, et le **09/06/2019 de 8h15 à 9h30**, place salle des fêtes à Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **09/06/2019 à 10h00**, salle des fêtes de Le Billot.

Briefing des commissaires le **09/06/2019 à 7h15**, salle des fêtes à Le Billot.

Essais non chronométrés le **09/06/2019 de 8h30 à 10h15**.

Essais chronométrés le **09/06/2019 de 10h30 à 12h15**.

Briefing des pilotes le **09/06/2019 à 13h30**, devant le PC, salle des fêtes de Le Billot.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **09/06/2019 à 13h30**, à salle des fêtes de Le Billot.

Course

- 1^{ère} montée le 09/06/2019 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 09/06/2019 à partir de 15h00
- 3^{ème} montée le 09/06/2019 à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, salle des fêtes de Le Billot.

Remise des coupes le 09/06/2019, ½ heure après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **09/06/2019 à 9h00**, salle des fêtes à Le Billot.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **08/06/2019, de 15h00 à 18h00, et le 09/06/2019 de 8h00 à 9h15** à salle des fêtes de Le Billot.

Vérifications techniques le **08/06/2019 de 15h00 à 18h30, et le 09/06/2019 de 8h15 à 9h30, place salle des fêtes** à Le Billot.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **09/06/2019 à 9h30**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **09/06/2019 à 9h00**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES


3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au **impératif 04/06/2019, 0 heure**.

Les droits d'engagement sont fixés à 160 €, réduits à **80 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **04/06/2019** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi.

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **Pour être valables**, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Le Billot a le parcours suivant : départ et arrivée sur la D.39

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.39 au pied de la côte.

Arrivée : sur la D.39 à Le Billot.

Pente moyenne : 4,5%

Longueur du parcours : 1.800 m

Modalités de retour au départ : Route de course, sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D.39

Parc d'arrivée : Site du Parc Naturel à Le Billot.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du site Parc Naturel à Le Billot.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.39 dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles à : site du Parc Naturel à Le Billot à partir du 07/06/2019 à 9 h, remorques comprises.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à site du Parc Naturel.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot

- pendant les essais et la course, à l'entrée de la salle des fêtes, à Le Billot
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, à l'entrée de la salle des fêtes de Le Billot.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : salle des fêtes de Le Billot de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h

Téléphone permanence n° 06.78.11.66.72 - 06.14.42.51.67

Organisateurs : 06.03.98.89.40

Centre de secours le plus proche : Pompiers, rue des Tanneries, 14170 – Saint-Pierre-s/Dives

Téléphone n° 18.

Hôpital de Lisieux, Urgences : **02.31.61.30.09**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant le PC, la salle des fêtes de Le Billot, le 09/06/2019 à 13h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des coupes se déroulera le 09/06/2019, 1/2heure après l'ouverture du Parc fermé, salle des fêtes de Le Billot.

- Coupes aux 5 premiers du scratch.
- Coupes aux premiers de chaque classe.
- Coupe à la première féminine.
- 1 coupe à 2 commissaires par tirage au sort.

Et remise d'une coupe à **tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé, auprès de l'un des organisateurs.